

Séance du 30 janvier 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 janvier 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisautà, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. Pommiez, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Darmendrail à M. Grenet, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENTS : M. Arandia, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Dépôt de la Tapisserie de Belloc au Château Vieux - Convention entre la Ville de Bayonne et le 1^{er} RPIMa (Ministère de la Défense).

La Tapisserie représentant les armoiries de la Ville de Bayonne et réalisée par l'Abbaye de Belloc dans les années 2000, a été proposée au Colonel Jean Laurentin, Commandant du 1^{er} Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine, qui en a accepté le dépôt.

Elle sera positionnée dans l'escalier principal menant aux salles de réception et de restauration du Château Vieux.

Pour finaliser cette démarche, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui précise les modalités de dépôt de cette tapisserie au Château Vieux.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.